



Problèmes de voisinage - divulgation de fausses informations cal

Par **sabayon**, le **06/07/2009** à **17:33**

Bonjour,

Nous habitons le centre de Marseille et subissons le harcèlement de notre voisine depuis près de sept ans. Comme il s'agit d'une personne âgée, nous nous contentons de réparer et de nettoyer les dégâts que cette personne commet dans notre cour mitoyenne (coupage de plantes, destruction de clôture, jets d'objets couverts ou non de matières fécales...) et nous nous bouchons les oreilles face aux insultes quotidiennes. Bien sûr, par le passé, nous avons essayé de dialoguer avec elle, nous avons rencontré ses enfants et même déposé une main courante, sans que cela produisent de résultats sur les agissements de notre voisine.

Récemment, nous avons eu la confirmation par deux habitantes du quartier que cette personne menait une campagne de désinformations calomnieuses contre nous. Ces informations, totalement fausses, mettent en cause l'intégrité morale de mon épouse, qui ferait commerce de ses charmes, et de moi-même qu'elle décrit comme un voleur et un trafiquant de drogue qui escalade la nuit les clôtures des jardins environnant pour y cacher de la drogue. A cela s'ajoutent des allégations malsaines; sexuelles ou bien antisémites.

Nous redoutons que ces on-dit n'évoluent en rumeur....

Pensez vous qu'une plainte en diffamation pour divulgation de fausses informations calomnieuses est une chance d'aboutir ?

Merci de votre réponse et de vos témoignages